

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf: 01/23/A.F

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi $N^{\circ}77$ -03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1: Objet

L'opération n° 01/23/A.F. est lancée pour le recrutement d'Un (01) Technicien Comptable ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Nombre Formation / Diplôme Niveau d'études Option / Spéc		Option /Spécialité	Expérience
Technicien Comptable	01 poste	BTS, DUT, DTS ou diplôme équivalent	BAC + 2	-Comptabilité -Gestion des entreprises	Expérience professionnelle souhaitable

Article 2 : Principales missions

Le Technicien comptable participe aux opérations de gestion courante et quotidienne de la Trésorerie.

Article 3 : Compétences requises

Le technicien comptable doit être doté des compétences suivantes :

* Techniques:

- Maîtrise des états de rapprochement bancaire ;
- Maitrise des règles comptables et de gestion de la trésorerie ;
- Outils et logiciels informatiques (progiciels, applicatifs comptables, maîtrise des tableurs Excel, etc.).

* Comportementales et Managériales :

·Capacité d'adaptation;

- Organisation et rigueur ;
- Flexibilité et sens du relationnel :
- Professionnalisme et rigueur.

Article 4: Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Le poste est basé à Rabat

Article 5: Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral.
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de 12/20 seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale = Note du test écrit*0,6 + Note du test oral*0,4

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	-QCM portant sur le domaine de la finance et de la comptabilité. -Exercices pratiques et étude de cas.	Note/20	Français	3 H
TEST ORAL	 Présentation du parcours académique et professionnel Appréciation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir 	Note/20	Français	20 minutes

Article 6: Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de 45 ans au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT http://e-recrutement.snrt.ma pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000» avec comme objet 01/23/A.F. Ce dossier est composé de :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.

Les documents ci-dessous doivent être envoyés sous pli fermé portant la référence de l'opération et du poste, le nom et le prénom du candidat au verso de l'enveloppe.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions requises sera systématiquement écarté.

Faïçal LARAICH

Président Directeur Général Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

Page 2 sur 2